

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

L'an deux mille seize, et le 19 décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12/12/2016,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, Mme Cécile EVANO, M. Stéphane AUGU, M. Guy SAVELON, Mme Danielle ROUSSEAU, M. Pascal PLANCHANT, M. Laurent BOSSÉ, M. Philippe VERNIER, M. Jérôme ROBUCHON, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, Mme Cécile DESCHAMPS, Mme Séverine HEFTI-BOYER.

Absents excusés : Mme Isabelle JAVAUX (procuration à M. Olivier BOUISSOU).

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Séverine HEFTI-BOYER a été élue secrétaire à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2016, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

2016.10.1 / DECISION MODIFICATIVE N°4

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°4 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien de terrains	17 410.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	17 410.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		13 700.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		13 700.00 €
D 2031-93 : Sentier d'interprétation	1 000.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	1 000.00 €	
D 2128-86 : Agrandissement Cimetière	1 200.00 €	
D 2152-57 : Voirie		20 800.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 200.00 €	20 800.00 €
D 2313-42 : bâtiments	18 600.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	18 600.00 €	
D 65541 : Compensation charges territoriales		3 650.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		3 650.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		60.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		60.00 €

2016.10.2 / ÉTUDE DE DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par plusieurs déclarations d'aliénation pour des biens situés :

- au 48 rue Principale pour les parcelles cadastrées AX 271, AX 330 et AX 333 et la parcelle cadastrée AC 240 au Pré Guibert, d'une superficie totale de 1 446 m² pour une valeur de 175 000 €,
- au 14 rue des Coutures pour la parcelle cadastrée ZP 292 d'une superficie totale de 878 m² pour une valeur de 168 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ces biens, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux Notaires chargés de ces dossiers.

2016.10.3 / ÉTUDE D'UN DROIT DE PRÉFÉRENCE D'UNE PARCELLE FORESTIERE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi pour un droit de préférence pour une parcelle forestière située au lieu-dit « La Fausse Rouère ». Cette parcelle cadastrée ZB 98, d'une superficie de 1 179 m², elle est en vente au prix de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préférence pour ce bien, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Notaire chargé du dossier.

2016.10.4 / CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ALSH : FONDS DE CONCOURS POUR LE MONTANT RESTANT À LA CHARGE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les entreprises ont été retenues par la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau (CCPAR) pour les travaux de construction du bâtiment ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Compte tenu du coût des travaux de 297 457 €, et des différentes subventions obtenues pour ce projet, le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 15 décembre a confirmé le coût restant à la charge de la commune, soit 38 822,61 €.

Cette somme sera versée à la CCPAR par le biais d'un fonds de concours. M. le Maire précise que l'aménagement de l'étage reste à la charge de la commune, et que son coût est estimé à 48 000 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accepter la prise en charge du montant restant à la charge de la commune pour la construction de l'ALSH, soit 38 822,61 €,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la CCPAR pour ce dossier,
 - de charger M. le Maire d'inscrire la somme de 86 822,61 € au Budget Primitif de l'année 2017.

2016.10.5 / ACQUISITION DE TABLES D'ORIENTATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'installer 4 tables d'informations (à la mairie, à l'église, proche du mobile Calder et du séchoir à tabac) afin de présenter la commune.

Ces tables d'informations au format 30 x 40 cm, comporteront un texte explicatif, un QR Code permettant le lien avec le site internet communal et éventuellement quelques photos.

M. le Maire présente deux devis pour ce projet :

- Signetis pour un montant de 6 000 € T.T.C.,
- AD Production pour un montant de 4 328,34 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise AD Production d'un montant de 4 328,34 € T.T.C. pour l'acquisition de 4 tables d'informations à installer près de la mairie, de l'église, du mobile Calder et du séchoir à tabac.

2016.10.6 / AMÉNAGEMENT DE L'ESCALIER DE L'ÉPICERIE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et une voix contre de retenir le devis de l'entreprise Vert Aménagement pour aménager l'accès à l'escalier créé raccordant la rue du Pré Guibert et la rue Principale pour la somme totale de 1 968,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de signer le devis correspondant.

2016.10.7 / DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues de :

- l'Association Sportive de la Vallée du Lys (A.S.V.L.),
- l'Association de Prévention Routière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de :

- 540 € à l'A.S.V.L.,
- 100 € à l'Association de Prévention Routière.

2016.10.8 / LOCATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZN 5

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal a délibération du 21 novembre dernier concernant la rupture du bail de location de la parcelle ZN 5 située à « l'Étang » d'une superficie de 48 240 m².

Après information auprès de la SAFER du Centre, M. le Maire propose de remettre cette parcelle en location, aux mêmes conditions à l'issue du bail le 1^{er} novembre 2017. Il précise que le GAEC PERDAEMS serait intéressé par cette location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer la parcelle cadastrée ZN 5 à compter du 1^{er} novembre 2017 selon les mêmes conditions que le bail en cours.

2016.10.9 / ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZB 17

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un chemin entre la Chataigneraie et la Blottière afin de sécuriser la circulation des piétons, et notamment les élèves qui utilisent l'abri de bus des Aunays. Ce projet nécessite l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB 17 d'une superficie de 8 640 m².

Sur les conseils de la SAFER du Centre, ce type de parcelle vaut environ 1 500 € l'hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger Monsieur le Maire :

- de faire une proposition au propriétaire de la parcelle cadastrée ZB 17 d'un montant de 1 300 €,
- de signer tous les documents afférents à cette acquisition.

2016.10.10 / DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 novembre 2008, par laquelle il a été institué le régime indemnitaire du personnel communal. Il précise que le montant de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) dépend du grade de l'agent et du coefficient multiplicateur qui peut être compris entre 1 et 8.

M. le Maire propose les modifications suivantes, dont le coût est estimé à environ 10 000 € pour l'année 2017 :

Cadre d'emploi	Grade	Indemnité	Coef.
C	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	I.A.T.	4
C	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe à 31/35e	I.A.T.	3
C	ATSEM 1 ^{ère} classe	I.A.T.	2
C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à 32,27/35e	I.A.T.	2
C	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à 23/35e	I.A.T.	2
C	Agent Technique 1 ^{ère} classe	I.A.T.	4
C	Agent Technique 2 ^{ème} classe chargé de l'entretien des véhicules	I.A.T.	4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ces propositions pour l'année 2017, et charge M. le Maire de les appliquer.

2016.10.11 / CRÉATION D'UN POSTE POUR LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'importante fréquentation de la garderie périscolaire, et notamment pour le groupe des primaires le soir.

Il précise qu'il est nécessaire de prévoir une personne supplémentaire pour ce groupe de 16h30 à 17h15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste de contractuel pour la garderie périscolaire de 16h30 à 17h15, soit 3 heures par semaine scolaire,
- de charger M. le Maire de recruter la personne de son choix, sachant que ces 3 heures peuvent être proposées à un agent déjà en poste,
- de charger M. le Maire de signer les documents afférents à cette création de poste.

2016.10.12 / CRÉATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en rendez-vous deux personnes qui souhaitent créer une Maison d'Assistants Maternels (M.A.M.) et éventuellement l'implanter sur la commune.

Monsieur le Maire suggère de proposer, à la location ou à l'achat, la grange restant à restaurer Allée de la Métairie et indique que son coût d'acquisition était de 117 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas proposer la grange à restaurer Allée de la Métairie pour ce projet de M.A.M. afin de la conserver pour un futur projet communal.

2016-10-13/ REMBOURSEMENT DE FRAIS TÉLÉPHONIQUES

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais téléphoniques pour l'année 2017 à :

- l'agent responsable du service technique pour un montant de 155,88 € pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- l'agent technique chargé de l'entretien des véhicules sur présentation d'une facture de son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- l'élue en charge du gîte de la Métairie pour un montant de 107,76 € pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- la Présidente de l'Association le Livre dans la Vallée pour un montant de 431,76 € pour la prise en charge de l'abonnement téléphone et internet de la bibliothèque municipale.

2016-10-14/ PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire donne lecture aux élus des projets évoqués lors des commissions du Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) principalement centrés sur l'aménagement du jardin public et des alentours :

- installation de 2 tables de pique-nique dans le jardin public,
- installation d'un panier de basket sur le plateau jouxtant le parking de l'école,
- aménagement paysager autour du city-stade,
- aménagement d'un terrain de pétanque et d'un skate park,
- installation d'une fontaine et d'éclairages,
- installation d'une structure de jeux supplémentaire pour un âge intermédiaire,
- création d'un terrain de vélo cross.

Monsieur le Maire précise que l'idée d'un skate park avait déjà été étudié, mais que les contraintes sonores sont trop importantes, et qu'il n'est pas envisageable d'installer une fontaine dans le jardin public.

Compte tenu du planning des commissions du C.M.J., Madame Nadine DESCHAMPS sera remplacée par Madame Cécile EVANO pour l'encadrement de l'équipe des jeunes conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h,
et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 23 janvier 2017 à 20h.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
Mme EVANO Cécile	
M. AUGU Stéphane	
M. SVELON Guy	
Mme ROUSSEAU Danielle	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. PLANCHANT Pascal	
M. BOSSÉ Laurent	
M. VERNIER Philippe	
M. ROBUCHON Jérôme	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
Mme DESCHAMPS Cécile	